

Association Française
Des
Psychomotriciens Libéraux



La Psychomotricité

POURQUOI ?

POUR QUI ?

COMMENT ?

PAR QUI ?

LA PSYCHOMOTRICITE ?

« Mieux dans son corps, mieux dans sa tête »

Par l'intermédiaire du corps, la psychomotricité vise à intervenir sur les fonctions mentales, affectives et motrices de la personne, afin d'harmoniser les relations qu'elle entretient avec elle-même et son environnement.

POURQUOI ?

Notre manière de nous comporter et de nous déplacer, nos attitudes, nos postures comme nos mimiques nous sont personnelles et témoignent des émotions et des pensées qui nous traversent
Le corps, l'intelligence et l'affectif forment un tout indissociable.

C'est pourquoi, dans sa pratique professionnelle, le psychomotricien prend en compte la personnalité dans son ensemble et s'intéresse aux manifestations corporelles et à leurs significations.

*Cette **approche globale** de l'individu est l'une des caractéristiques de la psychomotricité.*

POUR QUI ?

La thérapie psychomotrice s'adresse à tous les âges de la vie, en prévention et en soins.

Elle peut concerner :

Le bébé ou le jeune enfant

- ✓ qui présente un retard dans ses acquisitions psychomotrices :
 - retard dans l'acquisition de la station assise, de la station debout, dans la marche...
 - retard dans la préhension
 - retard dans la communication posturale et tonico-émotionnelle

L'enfant

- ✓ qui entre difficilement en *relation*, n'arrive pas à prendre d'initiative, ne joue pas.
- ✓ qui est trop *remuant*, ne peut rester assis ou au contraire qui est *replié* « dans son monde », reste dans son coin, que l'on n'entend pas
- ✓ qui a du mal à développer sa *motricité fine*; écrit mal, fait des taches sur les feuilles

L'enfant

- ✓ qui présente des troubles de la latéralité, se repère mal dans son environnement, il a des difficultés en mathématiques...
- ✓ qui est maladroit, tombe souvent, est « pataud », tout « mou »
- ✓ qui est trop rigide, bégaie, a des tics
- ✓ qui présente des difficultés scolaires, n'accède pas aux apprentissages.

Toute personne, enfant ou adulte

- ✓ *maladroite* dans ses gestes et son adaptation à l'espace.
- ✓ qui manque de *confiance en soi*, se sent crispée, angoissée, ou manque de *tonus*.
- ✓ qui ne parvient pas à construire une *image positive* de son corps.
- ✓ qui présente des *difficultés d'adaptation* liées à un handicap.

La personne âgée

- ✓ dont les repères corporels, spatiaux et temporels changent
- ✓ Connaissant:
 - une perte de l'autonomie, dans les déplacements, de l'équilibre
 - des troubles de la mémoire, de l'attention

La personne atteinte, d'une pathologie précise,

- ✓ d'un handicap moteur, intellectuel, sensoriel : IMC, traumatisme crânien, anomalie génétique, surdité, cécité...
- ✓ trouble psychiatrique : névrose, autisme...
- ✓ trouble du sommeil, trouble psychosomatique

LA PSYCHOMOTRICITE : COMMENT ?

- ✓ Le psychomotricien propose un **examen psychomoteur**
- ✓ C'est un acte de participation au diagnostic médical. Il permet d'évaluer :
 - L'activité psychomotrice (équilibre, coordination, latéralité, tonus, capacité d'attention, schéma-corporel...).
 - La capacité à se représenter son corps, l'espace et le temps.
 - La qualité des modes de relation que la personne instaure avec son environnement.

LA PSYCHOMOTRICITE : COMMENT ?

- ✓ A l'issue du bilan, le psychomotricien peut proposer :
 - une prise en charge en psychomotricité, en individuel ou en petit groupe.
 - une orientation vers un autre spécialiste pour des examens complémentaires, après avis du médecin prescripteur.

LA PSYCHOMOTRICITE : COMMENT ?

- ✓ Lors des séances, selon l'âge et les difficultés du patient, plusieurs **médiations** peuvent être utilisées :
 - Le jeu spontané et l'activité symbolique,
 - Le plaisir sensori-moteur dans l'espace, sans préoccupation de performance ou de compétition
 - Les activités physiques diverses
 - Les activités d'expression corporelle ou picturale
 - Les activités rythmiques
 - Les techniques de relaxation
 - La graphomotricité...

PAR QUI ?

- ✓ Le psychomotricien est un **auxiliaire de la médecine**. Au même titre que les autres professions paramédicales (orthophonistes, kinésithérapeutes), il exerce sur **prescription médicale**.
- ✓ En France nous sommes 10 000 psychomotriciens diplômés dont 1 000 exercent en libéral.
- ✓ Actuellement les actes de psychomotricité ne sont pas remboursés par la sécurité sociale. Cependant des accords avec la CPAM peuvent exister et certaines Mutuelles accordent une participation aux soins.

PAR QUI ?

- ✓ L'exercice professionnel du psychomotricien est réglementé par le **Décret n° 88-659. du 6 mai 1988**, dont voici un extrait :
- ✓ *Les personnes titulaires du diplôme d'État de psychomotricien sont habilitées à accomplir, sur prescription médicale et après examen neuropsychologique du patient par le médecin, les actes professionnels suivants :*
 - 1. *Bilan psychomoteur.*
 - 2. *Éducation précoce et stimulation psychomotrices.*

Décret n° 88-659. du 6 mai 1988

- 3. *Rééducation des troubles du développement psychomoteur ou des désordres psychomoteurs suivants au moyen de techniques de relaxation dynamique d'éducation gestuelle, d'expression corporelle ou plastique et par des activités rythmiques, de jeu, d'équilibration et de coordination : retards du développement psychomoteur ;*
 - ❖ troubles de la maturation et de la régulation tonique ;
 - ❖ troubles du schéma corporel
 - ❖ troubles de la latéralité ;

Décret n° 88-659. du 6 mai 1988

- ❖ troubles de l'organisation spatio-temporelle ;
- ❖ dysharmonies psychomotrices ;
- ❖ troubles tonico-émotionnels ;
- ❖ maladresses motrices et gestuelles. dyspraxies ;
- ❖ débilité motrice ;
- ❖ inhibition psychomotrice ;
- ❖ instabilité psychomotrice ;
- ❖ troubles de la graphomotricité à l'exclusion de 1a rééducation du langage écrit.

Décret n° 88-659. du 6 mai 1988

- 4. *Contribution, par des techniques d'approche corporelle, au traitement des déficiences intellectuelles, des troubles caractériels ou de la personnalité, des troubles des régulations émotionnelles et relationnelles et des troubles de la représentation du corps d'origine psychique ou physique.*



Association Française des Psychomotriciens Libéraux